

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 septembre 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 septembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-83

Objet : Attribution du marché n° 24COL01 « Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Sigidurs »

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (30)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, DELPRAT, JASZECK,
MM. BOCQUET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL, JOURNAUX,
LECUYER (suppléé M. DIDIER), MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU, PY,
VASCONCELOS, VERMEULEN, ZIGHA, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO,
MM. BATTAGLIA, MAURAY, LAGIER, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, FAUVIN, MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (1)

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET, (Pouvoir à M. BATTAGLIA),

Etaient absents excusés : (21)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes CAUMONT, DELMOTTE GAUTIER MEKEDICHE,
MM. BONNET, BOUCHE, DOMETZ, DOMINGUEZ, ETHODET-NKAKE
HADDAD, LEROUX, PINTO DA COSTA, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE,
YALAP, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mme TORDJMAN,
MM. GOMES, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

Monsieur DIARRA expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024,

Le Sigidurs doit renouveler ses deux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- Marché de collecte sur le territoire nord (17COL008) attribué au prestataire de services SEPUR pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire nord du Sigidurs et au prestataire de services PAPREC pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire nord du Sigidurs.

Ce marché d'une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.

- Marché de collecte sur le territoire sud (17COL009) attribué au prestataire de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire sud du Sigidurs et au prestataire de service MINERIS pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire nord du Sigidurs.

Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

Une procédure unique a été effectuée afin de regrouper l'ensemble des prestations en un seul marché. Un avenant de prolongation de 6 mois a été proposé aux prestataires de services SEPUR et PAPREC afin que les contrats du marché de collecte sur le territoire nord puissent se finaliser au 30 avril 2025 comme ceux du territoire sud. Ainsi, le nouveau marché référencé 24COL01 démarrera sur l'ensemble du territoire du Sigidurs au 1^{er} mai 2025.

Objet du marché :

L'objet du marché est la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Sigidurs.

Ce dernier est alloti en 3 lots distincts :

- Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire nord du Sigidurs ;
- Lot n°2 : Collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire sud du Sigidurs ;
- Lot n°3 : Collecte du verre sur l'ensemble du territoire.

Afin de finaliser la démarche d'optimisation de la collecte à l'échelle du territoire du Sigidurs, les lots n°1 et n°2 intègrent des changements de modalités de ramassage qui seront mis en œuvre au le 1^{er} janvier 2027 :

- Passage à une collecte sur rendez-vous en habitat pavillonnaire avec une fréquence harmonisée en remplacement de la collecte fixe actuellement en place ;
- Passage à un ramassage 1 fois par semaine en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire sur la ville de Garges les Gonesse ;
- Passage à un ramassage 1 fois par semaine en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire sur la ville de Sarcelles ;
- Passage à un ramassage 2 fois par semaine en ordures ménagères pour deux ZAE/ZAC sur la ville de Garges les Gonesse ;

Pour mémoire, les véhicules purement Diesel ou Essence ont été strictement interdits dans le cadre de ce contrat.

Durée et estimation du marché :

La durée de ce marché est de sept (7) ans, reconductible une fois un (1) an soit un total de 8 années.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce nouveau marché est d'environ 22 250 000 € TTC sur la totalité du marché, soit 8 ans et réparti de la manière suivante.

- Lot n°1 : 10 500 000 euros TTC /an ;
- Lot n°2 : 11 500 000 euros TTC /an ;
- Lot n°3 : 250 000 euros TTC/an.

Variante

Une variante facultative peut être produite par les candidats concernant les carburants utilisés par les véhicules affectés au marché. Cette disposition concerne tous les lots.

Tranche optionnelle

Une tranche optionnelle est prévue pour les lots n°1 et n°2 relative à la mise en place d'une collecte préservante en complément de la collecte sur inscription préalable en habitat pavillonnaire et petits collectifs

Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :**Lot n°1 et n°2 :****➤ Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 40%**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

- ✓ Sous-Total I = Montant total des prix forfaitaires de la prestation en Phase 1 appliqués sur une durée de 20 mois
- ✓ Sous-Total II = Montant total des prix forfaitaires de la prestation en Phase 2 appliqués sur une durée de 64 mois
- ✓ Sous-Total III = Montant total des prix unitaires de l'offre de base appliqué au Détail Quantitatif Estimatif sur la durée du marché, soit 84 mois.
- ✓ Sous-Total IV = Montant total des prix unitaires des Moins-Values (MV) appliqué au Détail Quantitatif Estimatif masqué (MV2 + MV5 + MV14) sur la durée du marché, soit 84 mois.
- ✓ Sous-Total V = Montant total des prix unitaires des Plus-Values (PV) appliqué au Détail Quantitatif Estimatif masqué (PV1 appliquée aux ordures ménagères + PV1 appliquée aux emballages et papiers recyclables) sur la durée du marché, soit 84 mois.
- ✓ Sous-Total VI = Montant total des prix unitaires de la tranche optionnelle appliqué au Détail Quantitatif Estimatif sur la durée du marché, soit 84 mois.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante : (Prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre analysée) x 100

➤ Critère n°2 : Moyen technique (100 points), pondération 45%

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Valeur technique (18 points) (organisation, méthodologie, planning etc.) ;
- Moyens humains (10 points) ;
- Remontée d'information, reporting (12 points) ;
- Moyen mis en œuvre pour améliorer le taux de refus (5 points)

➤ Critère n°3 : Environnement (100 points), pondération de 15%

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Carburant, effort de décarbonation (12 points) ;
- Autres actions (3 points)

Lot n°3 :**➤ Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 40%**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante : (Prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre analysée) x 100

➤ **Critère n°2 : Moyen technique (100 points), pondération 45%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Moyens techniques (20 points) (matériel, mode opératoire...);
- Moyens humains (15 points);
- Remontée d'information, reporting (10 points).

➤ **Critère n°3 : Environnement (100 points), pondération de 15%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Carburant, effort de décarbonation (12 points);
- Autres actions (3 points)

Attribution du marché – lot n°1

4 entreprises se sont portées candidates pour ce lot

- OURRY
- SEPUR
- PAPREC
- OTUS

Les 4 offres sont recevables.

Les résultats finaux pour le lot n°1 sont les suivants :

Critère n°1 : Prix issus des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) proposés par les candidats (prix HT) sur la totalité du contrat soit 7 ans ferme.

	OURRY	SEPUR		PAPREC		OTUS	
	Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
Montant en € HT							
Sous-total I - Forfait Phase 1	17 840 000 €	14 354 560 €	14 413 180 €	17 125 560 €	17 127 400 €	18 603 080 €	18 717 000 €
Sous-total II - Forfait Phase 2	54 169 600 €	40 476 224 €	40 663 808 €	47 497 792 €	50 042 240 €	57 796 096 €	57 972 672 €
Sous-total III - Prix unitaires	10 620 470 €	6 177 774 €	6 179 538 €	7 158 515 €	7 167 615 €	9 027 955 €	9 028 670 €
Sous-total IV - MV	- 109 494 €	- 1 060 836 €	- 1 060 836 €	- 1 234 800 €	- 1 234 800 €	- 310 170 €	- 310 170 €
Sous-total V - PV	226 800 €	184 800 €	184 800 €	176 400 €	176 400 €	248 136 €	248 136 €
Sous-total VI - TO	500 000 €	1 260 000 €	1 260 000 €	360 000 €	360 000 €	1 548 500 €	1 548 500 €
Total	83 247 376 €	61 392 522 €	61 640 490 €	71 083 467 €	73 638 855 €	86 913 597 €	87 204 809 €
NOTE (/40)	29,50	40,00	39,84	34,55	33,35	28,25	28,16

Critère n°2 : Moyen technique

Sous -Critères	Pondération	OURRY	SEPUR		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
SC 2.1 Valeur technique (organisation, méthodologie générale, planning, etc.)	/18	12,00	18,00	18,00	15,00	15,00	12,00	12,00
SC 2.2 Moyens humains	/10	8,33	10,00	10,00	10,00	10,00	8,33	8,33
SC 2.3 Modalités de communication avec la collectivité : remontée d'information et reporting	/12	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	12,00	12,00
SC 2.4 Moyens mis en œuvre pour améliorer le taux de refus	/5	3,33	5,00	5,00	5,00	5,00	3,33	3,33
Note attribuée au critère 2 (/45)		31,67	41,00	41,00	38,00	38,00	35,67	35,67

Critère n°3 : Environnement

Sous -Critères	Pondération	OURRY	SEPUR		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
SC 3.1 Carburant, effort de décarbonation	/12	10,00	8,00	12,00	8,00	8,00	10,00	12,00
SC 3.2 Autres actions environnementales en lien avec le marché	/3	2,50	2,50	2,50	3,00	3,00	2,50	2,50
Note attribuée au critère 3 (/15)		12,50	10,50	14,50	11,00	11,00	12,50	14,50

Classement final :

Critères	Pondération	OURRY	SEPUR		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
1.Valeur économique	/40	29,50	40,00	39,84	34,55	33,35	28,25	28,16
2.Valeur technique	/45	31,67	41,00	41,00	38,00	38,00	35,67	35,67
3.Valeur environnementale	/15	12,50	10,50	14,50	11,00	11,00	12,50	14,50
Note totale (/100)		73,67	91,50	95,34	83,55	82,35	76,42	78,33
Classement		7	2	1	3	4	6	5

Visa

- L'offre de **SEPUR** est la mieux disante.
- Conformément au DQE, ce marché est estimé à 61 640 490 euros HT, tranche optionnelle incluse, sur 7 ans, soit 8 805 784 millions euros HT/an.
- Pour mémoire, le coût facturé en 2023 sur le marché actuel 17COL008 (lot n°1) est de 9 168 021 euros HT/an.

Attribution du marché – lot n°2

4 entreprises se sont portées candidates pour ce lot

- DERICHEBOURG
- NICOLLIN
- PAPREC
- OTUS

Les 4 offres sont recevables.

- Les résultats finaux pour le Lot n°2 sont les suivants :

Critère n°1 : Prix issus des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) proposés par les candidats (prix HT) sur la totalité du contrat soit 7 ans ferme. :

	DERICHEBOURG - POLYCEJA	NICOLLIN		PAPREC		OTUS	
	Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
	Montant en € HT						
Sous-total I - Forfait Phase 1	15 127 628 €	16 641 660 €	17 299 980 €	16 406 600 €	16 623 900 €	17 729 220 €	17 820 700 €
Sous-total II - Forfait Phase 2	45 265 839 €	51 830 592 €	53 878 656 €	45 827 072 €	46 804 288 €	57 393 984 €	57 953 728 €
Sous-total III - Prix unitaires	10 138 673 €	11 412 100 €	11 412 100 €	13 185 255 €	13 322 928 €	12 113 715 €	12 113 715 €
Sous-total IV - MV	- 227 237 €	- 331 296 €	- 331 296 €	- 955 500 €	- 955 500 €	-155 085 €	-155 085 €
Sous-total V - PV	168 000 €	164 640 €	164 640 €	176 400 €	176 400 €	248 136 €	248 136 €
Sous-total VI - TO	1 061 900 €	238 000 €	238 000 €	245 000 €	245 000 €	1 083 950 €	1 083 950 €
Total (€HT)	71 534 802 €	79 955 696 €	82 662 080 €	74 884 827 €	76 217 016 €	88 413 920 €	89 065 144 €
NOTE (/40)	40,00	35,79	34,62	38,21	37,54	32,36	32,13

Visa

Critère n°2 : Moyen technique

Sous -Critères	Pondération	DERICHEBOURG - POLYCEJA	NICOLLIN		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
SC 2.1 Valeur technique (organisation, méthodologie générale, planning, etc.)	/18	12,00	12,00	12,00	15,00	15,00	12,00	12,00
SC 2.2 Moyens humains	/10	6,67	6,67	6,67	10,00	10,00	8,33	8,33
SC 2.3 Modalités de communication avec la collectivité : remontée d'information et reporting	/12	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	12,00	12,00
SC 2.4 Moyens mis en œuvre pour améliorer le taux de refus	/5	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Note attribuée au critère 2 (/45)		31,67	31,67	31,67	38,00	38,00	37,33	37,33

Critère n°3 : Environnement

Sous -Critères	Pondération	DERICHEBOURG - POLYCEJA	NICOLLIN		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
SC 3.1 Carburant, effort de décarbonation	/12	8,00	8,00	12,00	8,00	10,00	10,00	12,00
SC 3.2 Autres actions environnementales en lien avec le marché	/3	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,50	2,50
Note attribuée au critère 3 (/15)		11,00	11,00	15,00	11,00	13,00	12,50	14,50

Classement final :

Critères	Pondération	DERICHEBOURG - POLYCEJA	NICOLLIN		PAPREC		OTUS	
		Base	Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante
1.Valeur économique	/40	40,00	35,79	34,62	38,21	37,54	32,36	32,13
2.Valeur technique	/45	31,67	31,67	31,67	38,00	38,00	37,33	37,33
3.Valeur environnementale	/15	11,00	11,00	15,00	11,00	13,00	12,50	14,50
Note totale (/100)		82,67	78,45	81,28	87,21	88,54	82,20	83,96
Classement		4	7	6	2	1	5	3

- L'offre de **PAPREC** est la mieux disante.
- Conformément au DQE, ce marché est estimé à 76 217 016 euros HT, tranche optionnelle incluse, sur 7 ans, soit 10 888 145 millions euros HT/an.
- Pour mémoire, le cout facturé en 2023 sur le marché actuel 17COL009 (lot n°1) est de 9 755 762.13 euros HT/an.

Attribution du marché – lot n°3

1 entreprise s'est portée candidate pour ce lot

- MINERIS

L'offre est recevable.

- Les résultats finaux pour le lot n°3 sont les suivants :

Critère n°1 : Prix issus des Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) proposés par les candidats (prix HT)

	MINERIS
Total (€HT)	324 725 €
NOTE (/40)	40,00

Critère n°2 : Moyen technique

Sous -Critères	Pondération	MINERIS
SC 2.1 Valeur technique (organisation, méthodologie générale, planning, etc.)	/20	20,00
SC 2.2 Moyens humains	/15	10,00
SC 2.3 Modalités de communication avec la collectivité : remontée d'information et reporting	/10	6,67
Note attribuée au critère 2 (/45)		36,67

Critère n°3 : Environnement

Sous -Critères	Pondération	MINERIS
SC 3.1 Carburant, effort de décarbonation	/12	8,00
SC 3.2 Autres actions environnementale en lien avec le marché	/3	3,00
Note attribuée au critère 3 (/15)		11,00

Classement final :

Critères	Pondération	MINERIS
1.Valeur économique	/40	40,00
2.Valeur technique	/45	36,67
3.Valeur environnementale	/15	11,00
Note totale (/100)		87,67
Classement		1

- L'offre de **MINERIS** est la mieux disante.
- Conformément au DQE, ce marché est estimé à 324 725 euros HT/an (65,50 euros HT/tonne).
- Pour mémoire, le coût facturé en 2023 sur le marché actuel 17COL008 (lot n°2) et 17COL009 (lot n°2) relative à la collecte du verre est de 247 675,5 euros HT/an (Entre 45 euros et 56 euros/Tonne)

Attribution du marché n° 24COL01 « Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Sigidurs »

La décision d'attribution a été soumise à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 septembre 2024.

Le Président entendu et le **quorum étant atteint**, le Comité syndical, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** les termes du marché n° 24COL01 « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIGIDURS », tels que détaillés supra, par là-même de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres prise en sa séance du 16 septembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché n° 24COL01, et tous actes y afférents avec la société SEPUR pour le lot 1, la société PAPREC pour le lot 2 et la société MINERIS pour le lot 3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, et prendre toutes décisions nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Eric JOURNAUX,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 08/10/2024 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 08/10/2024)